

REFLEXIONS SUR LE TERRORISME EN FRANCE.

Rubrique : Sciences politiques

Titre : Réflexions sur le terrorisme en France

Auteur : Eric MEILLAN. Docteur en droit, il a appartenu 15 ans à la DST (Direction de la surveillance du territoire) dont il a été sous-directeur de 1998 à 2003. Il a ensuite dirigé pendant sept ans (2003-2010) l'Inspection générale des services (IGS). Il a aussi été chargé d'enseignement au sein des facultés de droit de Paris V et de Nantes entre 1989 et 1999.

Animateur diligent de la section régionale Pays de Loire de l'Association française des docteurs en droit (AFDD), Eric Meillan préside aussi au niveau national la section droit pénal de notre Association. Il est aussi le directeur de la section scientifique française de l'INTERCENTER (Centre international de recherches et d'études sociologiques, pénitentiaires et pénales de MESSINE).

Date publication : 09/2012

Abstract : Sciences politiques ; géopolitique ; France ; terrorisme ; attentats ; prévention ; lutte ; régime juridique ; police ; procédures.

Résumé : pour des raisons davantage historiques et symboliques que liées à une réelle suprématie, la France reste particulièrement exposée aux actions terroristes. Certes l'auteur observe qu'on y meurt moins de ces menées que de la circulation et d'autres fléaux. Pourtant son expérience lui permet de nous livrer un panorama complet de cette réalité, sous l'angle peu défriché du juridique, en rappelant les diverses formes, passées et présentes, du terrorisme, les modes opératoires des criminels et une revue des moyens policiers et judiciaires

English Abstract : *France is one of the Nations exposed to terrorism. Our author is a former Director of the French police dedicated to that battle (the former "DST"). Highly specialized on that issues, he gives to our Revue (La RDD), a wide view of the French approach of the terrorism, including its classification, its History, the past and current modus operandi and the national judicial ways, police organization, statutes law system, court competence, dedicated to fight against that threat.*

NDLR Les indications bibliographiques ci-dessus sont de la responsabilité de la rédaction de La RDD. Elles n'engagent en aucun cas l'auteur.

[Lire l'article](#)

REFLEXIONS SUR LE TERRORISME EN FRANCE.

La France occupe une place à part en ce qui concerne le terrorisme. Comme pays des droits de l'homme, mais aussi comme ancienne puissance coloniale, elle se positionne dans le monde aujourd'hui d'une manière plus symbolique que représentative d'une suprématie, et représente à ce titre une formidable caisse de résonance qui permet de multiplier l'effet médiatique de tout acte terroriste.

Mais aussi, la France a été confrontée au terrorisme depuis longtemps, en tout cas plus longtemps que la plupart des pays qui aujourd'hui ont à lutter contre ; cela signifie que le travail de contre-terrorisme, même s'il doit en permanence évoluer pour s'adapter aux nouvelles origines et formes de ces agressions, s'appuie sur une culture reconnue.

Rappelons d'ailleurs que le mot « terrorisme » vient de « terreur » et que sous la Révolution française une période a été baptisée ainsi.

Qu'est-ce que le terrorisme ? Le « livre blanc du gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme » publié à la Documentation française en 2006 retient la définition proposée par le

secrétaire général des Nations unies en 2005 :

« tout acte qui vise à tuer ou à blesser grièvement des civils ou des non-combattants, et qui, du fait de sa nature ou du contexte dans lequel il est commis, doit avoir pour effet d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à agir ou à renoncer à agir d'une façon quelconque ».

Les textes législatifs français récents vont expliquer ce que sont les infractions poursuivies en matière de terrorisme ; mais la tradition institutionnelle et juridique française est de traiter l'acte terroriste comme une délinquance de droit commun pour éviter de donner une publicité accrue à ceux qui utilisent la terreur pour le prosélytisme de leurs idées.

Le terrorisme connaît un impact qui jusque là n'est pas lié au nombre des victimes. Il y a trop de victimes françaises ou en France dues à des actes terroristes, mais ce nombre, qui ne dépasse pas ou peu plusieurs centaines depuis une vingtaine d'années, est chaque année tellement inférieur à celui des victimes de la délinquance routière ou de ceux qui sont tués en relation avec le trafic de stupéfiants. La véritable importance du terrorisme est son aspect spectaculaire qui brutalement met en péril culturel un style de société ou une politique.

Les quelques réflexions, qui vont suivre sur le terrorisme en France, vont se construire autour de quatre pôles :

- les typologies du terrorisme,
- son histoire,
- les *modi operandi*,
- la lutte anti-terroriste.

L'histoire récente du terrorisme en France

Le livre blanc précité précise que la France connaît le phénomène terroriste depuis environ deux siècles. On retient souvent dans les archives spécialisées quatre grandes figures en la matière :

- d'abord Cadoudal et sa machine infernale, lequel, après avoir essayé de mettre le feu à l'ouest de la France après l'écrasement des Chouans, manque de peu Bonaparte en 1800 ;
- Fieschi, qui va lui aussi en 1835 manquer de peu Louis Philippe, détesté par certains groupes qui lui reprochaient d'avoir restreint le droit d'association. Pour mémoire, la machine de Fieschi, composée d'un nombre impressionnant de petits canons juxtaposés aurait inspiré les inventeurs des fameuses « orgues de Staline » de la deuxième guerre mondiale;
- Ravachol et les machines infernales des vagues anarchistes de poseurs de bombes dans les années 1892-1894;
- enfin, la bande à Bonnot, quelques années avant la première guerre mondiale, qui pratique l'assassinat au nom du « droit de voler ».

Plus près de nous, après les vagues terroristes liées aux conflits de décolonisation surtout de l'Indochine et de l'Algérie, le terrorisme va connaître un pic au cours de ce qu'on peut qualifier les « années noires » entre 1970 et 1990.

La France connaît alors des mouvements terroristes indépendantistes, (Corses, Bretons, Basques ...), mais aussi un terrorisme révolutionnaire avec les attentats de Carlos, et des attentats de groupe contre des intérêts étrangers en France, par exemple un terrorisme arménien contre la compagnie aérienne turque. C'est aussi l'époque d'un terrorisme d'Etat, émanant de pays d'Afrique du nord ou du Moyen Orient, dont les services de renseignement travaillent à éliminer leurs opposants réfugiés chez nous, ou à nous forcer à modifier notre politique internationale. Ces mouvances terroristes disposent de sanctuaires géographiques qui rendent difficiles leurs éradications.

Arrive donc 1989-90, l'effondrement du bloc soviétique marqué par une forte décade du terrorisme d'Etat et une diminution du terrorisme révolutionnaire; c'est à ce moment-là aussi que l'ETA semble évoluer.

Surtout, ces années vont connaître la montée d'un terrorisme lié à un Islam radical très violent, dont les revendications sont plus marquées, les organisations plus nébuleuses, tout cela rendant les négociations et l'éradication plus difficiles.

Comment aujourd'hui se présente dès lors le tableau terroriste ?

Le terrorisme en Corse a été fortement amenuisé du fait de nombreuses opérations judiciaires depuis 2007, qui ont suivi l'assassinat du préfet Eyrygnac; la violence est en recul et se focalise surtout sur les résidences secondaires de personnes qui ne sont pas corses, et sur les gendarmeries. A noter que les violences individuelles, liées surtout au contrôle du racket, perdurent.

La mouvance autonome n'est pas une organisation structurée, mais plutôt un ensemble de réseaux de petits groupes. Souvent implantée dans des squats à vocation politique, cette mouvance prône le rejet total de la société française. Elle agit par voie de contestation violente qui emprunte le visage de la guérilla urbaine par exemple lors de sommets internationaux type G8 ou G20, ou celui de l'OTAN à Strasbourg en avril 2009. La question se pose de l'éventuelle proximité de certaines mouvances qui utilisent l'action violente, comme les incendies criminels, pour lutter contre la maltraitance des animaux imputée en particulier aux laboratoires.

L'ETA en Pays basque, dont l'essentiel de l'activité violente s'exerce en Espagne, utilise plutôt la France pour sa logistique (vols d'explosifs, de voitures ...) mais exerce aussi une violence directe, quoique parfois un peu rudimentaire, contre les infrastructures immobilières ou touristiques du littoral basque (hôtels, restaurants, golfs). Mais cela est une tendance qui peut évoluer d'une manière assez différente.

L'Islam radical violent, représente un terrorisme à la fois idéologique, religieux et politique, qui a occupé l'espace des révolutionnaires extrémistes des années 70-90 et a repris leurs buts anti-coloniaux et anti-impérialistes. La France, qui a été la cible dans les années 95 du GIA (groupe islamique armé algérien), est aujourd'hui surtout visée par « Al Qaïda au pays du Maghreb islamique ».

Cette mouvance tient un discours de haine contre la France pour sa laïcité et ses lois contre les signes religieux, dont le voile, pour son passé colonial qui a conduit à son soutien de régimes «honnis», pour ses interventions extérieures (Afghanistan) ou sa présence militaire sur des terres d'Islam. Les opérations (enlèvements, assassinats, ...), difficiles sur le territoire de la République, s'exercent surtout dans des environnements plus faciles, par exemple contre nos ressortissants dans les zones à risques que sont le Maghreb, le Sahara, le Sahel... Mais la menace en France elle-même non seulement perdure, mais reste d'une forte actualité ; elle n'est contenue que par les opérations régulières antiterroristes.

Les typologies du terrorisme

Le but du terrorisme est de punir, ou de désorganiser, et/ou de faire modifier la politique d'un Etat, au plan intérieur ou extérieur. Alors, le terrorisme croise les violences politiques, qui sont plutôt des actions individuelles, sans se confondre : l'assassinat de Jaurès à la veille de la première guerre mondiale relève d'une violence politique, mais ne peut que difficilement être qualifié de terrorisme.

La relation terrorisme/résistance est plus difficile, car si les militants se qualifient de

« résistants » et l'Etat qui les réprime de « terroristes », ce ne sera au fond que l'histoire qui choisira l'une ou l'autre catégorie : la Résistance française, contre l'occupant allemand et contre son allié, le régime de Vichy pendant la deuxième guerre mondiale, a pu mettre fin au qualificatif de « terrorisme » qu'utilisaient les Nazis, du fait de la victoire contre Hitler.

L'opposition terrorisme national VS terrorisme international n'apporte pas d'intérêt majeur : le terrorisme national, type « action directe » des années 70, certes a présenté des aspects spécifiques par rapport à des terrorismes transnationaux comme celui de l'ETA aux pays basques espagnol et français, ou par rapport à celui international de certaines mouvances brutales de l'Islam radical. Mais ses buts, ses manières d'agir, donc la lutte à mettre en place pour les réduire relèvent de beaucoup de paramètres identiques. Il peut apparaître plus pertinent de faire des distinctions en fonction des buts recherchés : le terrorisme religieux, symbolisé par les mouvances violentes de l'Islam radical ; le terrorisme idéologique, tel « action directe » qui voulait détruire la société française ; le terrorisme nationaliste qui avait agité la Bretagne et la Guadeloupe (surtout au milieu des années 80), et continue à agiter le Pays basque et la Corse.

En fait, on s'aperçoit que dans tous les cas, le terrorisme est la méthode du faible contre le fort : le faible dispose d'armes inférieures et ne peut combattre le fort qu'en optimisant, par les biais médiatique et culturel, un armement souvent dérisoire. Il s'agit plus de frapper les esprits, pour pousser à des réactions de rejet, d'abandon souvent peu rationnelles, en faisant apparaître des doutes sur la légitimité de choix politiques ou sécuritaires ; les slogans utilisés, les revendications excessives, le bluff, la surchauffe des esprits participent à un *modus operandi* commun.

Pour tout cela, la lutte anti-terroriste, si elle doit bien connaître le mouvement concerné pour identifier ses buts exacts, ses moyens, ses hommes, ses territoires etc., représente une action de sécurité dans laquelle on retrouve toujours les mêmes composantes.

Les *modi operandi* du terrorisme liés à l'Islam radical violent

On peut qualifier les *modi operandi* de plus en plus meurtriers, comme des *améliorations* recherchées en permanence par les réseaux.

Avant 1990, les opérations terroristes étaient surtout des assassinats, des prises d'otages, des détournements d'avions et des poses de bombes en milieux fréquentés. Cet éventail s'est agrandi, avec la volonté affichée d'accroître le sentiment de terreur pour recueillir une plus importante couverture médiatique, car l'idée persistante consiste à « terrifier l'opinion publique », en recherchant des cibles à forte sensibilité émotionnelle.

Les bombes sont souvent rustiques avec l'utilisation d'engins artificiels, de produits chimiques utilisés en peinture, d'explosifs de travaux publics etc. Mais les utilisateurs savent privilégier des matériaux peu détectables comme les cailloux ou les métaux non ferreux. L'attentat classique reste la bombe artisanale dans une voiture ou un bâtiment, ou la ceinture explosive d'un kamikaze pratiquant une attaque à pied.

Incontestablement, il y a dans les réseaux des recherches de moyens plus sophistiqués permettant d'accéder à un terrorisme de masse : le bio-terrorisme (biologique et chimique), le cyber-terrorisme (permettant par une attaque informatique de modifier une régulation de transports ou une distribution d'eau par exemple). L'utilisation du nucléaire semble ne pas avoir été faite à ce jour, mais incontestablement reste un sujet d'actualité. L'utilisation d'Internet pour la diffusion de ces techniques et leurs améliorations est massive avec de nombreux sites djihadistes.

La propagande, elle aussi, utilise l'Internet même si certains imans prônant une violence radicale ont

été détectés et expulsés. Les rencontres sont aussi organisées sur les sites du web. Il existe également des filières de recrutement dans les viviers que représentent les banlieues, afin d'engager des combattants sur des sites de combat avant qu'ils reviennent en France avec un savoir-faire. La radicalisation de certains milieux carcéraux constitue aussi une filière propice. Des lieux d'entraînement clandestins ont été détectés dans les années 2007-2008 ; mais cela devient de plus en plus difficile avec l'attention sur ce sujet des forces de sécurité.

Ces milieux restent des mouvances plutôt nébuleuses c'est-à-dire constituées d'individus à un moment donné sur un plan horizontal même si des chefs de file sont régulièrement détectés. Tout cela nécessite la recherche permanente de sanctuaires destinés à la formation, aux trafics liés au financement, à des possibilités d'asiles etc.

Les moyens de la lutte contre le terrorisme.

Dans une démocratie, la lutte contre le terrorisme est une forme particulière de la lutte contre la délinquance, mais ne s'apparente pas à une guerre militaire qui magnifierait les terroristes. Les dispositifs de cette lutte anti-terroriste en France découlent donc directement de cette philosophie pénale, en présentant bien sûr des particularités.

Au sommet se trouve le conseil de sécurité intérieure (CSI), présidé par le président de la République, qui définit les orientations politiques pour toute la sécurité intérieure.

Le comité interministériel du renseignement (CIR), présidé par le Premier ministre, organise la recherche des renseignements utiles en particulier sur les groupes terroristes.

Le comité interministériel de la lutte anti-terroriste (CILAT), présidé par le ministre chargé de l'intérieur, suit l'évolution des mouvances terroristes et l'action des services ; il dispose de l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT) créée en 1984 et rattachée au directeur général de la police nationale.

Au plan judiciaire, des magistrats à compétence spécialisée suivent depuis le TGI de Paris toutes les affaires de terrorisme sur le plan national.

Au plan des textes, il n'y a pas de lois d'exception en France, mais un ensemble de régimes spécialisés du domaine pénal qui évoluent en permanence pour s'adapter aux évolutions des mouvances. Citons les lois du 9 septembre 1986, du 1^{er} mars 1994, du 22 juillet 1996 (qui permet la neutralisation judiciaire des terroristes avant le passage à l'acte), du 15 novembre 2001, du 9 septembre 2002, du 18 mars 2003, du 9 mars 2004, du 23 janvier 2006.

Le livre blanc précité définit clairement que la politique de la France en la matière est de « prévenir le risque : surveiller, détecter, neutraliser ».

Il s'agit d'abord de renforcer la protection de la population essentiellement par la mise en place et l'actualisation de plans gouvernementaux qui doivent être déclenchés par le Premier ministre en cas d'attaque terroriste ou de menaces précises ; le plan principal, VIGIPIRATE, est un ensemble de mesures applicables sur le territoire français, mais aussi en mer ou à l'étranger. Il a pour socle le principe d'un partage des responsabilités de la sécurité par tous les acteurs concernés : administrations, services spécialisés, entreprises privées, simples citoyens etc. Il organise une montée en puissance de la prévention du pays avec souplesse et réalisme. D'autres plans PIRATE, spécialisés par méthodes d'agressions, existent aussi, par exemple pour les prises d'otages dans les aéronefs ou l'attaque de navires. Mais ces dispositifs connaissent parfois une efficacité atténuée du fait d'une sorte d'indifférence de certaines catégories de population.

Par ailleurs, il s'agit de maintenir une forte capacité des services de renseignement sur ces sujets ; ces

dernières années, de gros moyens d'action ont été recherchés par une coordination accrue de ces services entre eux (par exemple la fusion DST-DCRG au sein de la Direction centrale du renseignement intérieur - DCRI), par le développement d'une coopération avec des services étrangers (les échanges bilatéraux se révélant plus fructueux que la coopération internationale), par des moyens d'investigation nouveaux dans le domaine des flux de capitaux, de circulations transfrontières, de communications etc.

Il y a aussi nécessité de pratiquer en permanence ce que le philosophe Bernard Lempert qualifie « d'écoutes idéologiques », c'est-à-dire d'être en permanence attentif aux discours de mouvances susceptibles de passer à l'action violente.

Enfin, l'attention doit être portée du côté des victimes, acteurs passifs dont l'implication relève généralement du pur hasard.

La menace terroriste évolue en permanence ; l'Etat doit donc s'adapter en gardant systématiquement un temps d'avance pour s'efforcer d'intervenir a priori plutôt qu'avoir à le faire a posteriori.

Pour cela, il faut s'inscrire dans la durée face à des hommes et des femmes généralement jeunes que sont les terroristes, qui eux aussi ont suivi le chemin de la mondialisation, mais qui restent et doivent toujours être considérés comme des délinquants de droit commun, et non comme des soldats.

« Notre pays a fait le choix juridique, philosophique et stratégique de combattre le terrorisme dans le cadre de l'Etat de droit». (Livre blanc page 128)

Eric MEILLAN

Docteur en Droit, Président de la section Droit pénal de l'AFDD,
Président fondateur de la Section régionale Loire Atlantique de l'AFDD.